

REFUS COMPTEURS LINKY BOURG-ACHARD et alentours...

Elisabeth, Lucienne, Jean-Pierre et Alain ont rencontré Jean-Pierre Denis, maire de Bourg-Achard le lundi 07 janvier 2019.

Nous lui avons parlé du compteur Linky pendant presque une heure.

Nous lui avons expliqué les installations forcées, en l'absence des personnes concernées et/ou contre leur gré.

Nous lui avons également proposé d'informer l'ensemble du conseil municipal durant une vingtaine de minutes, même en présence d'ENEDIS s'il souhaitait une présentation contradictoire (ce que nous avons fait à Gisors le 18 décembre dernier).

Nous avons omis de préciser qu'il serait souhaitable d'épargner les crèches, écoles maternelles et primaires de ces installations.

Il a pris note de nos propositions et remarques et va réfléchir, s'informer et consulter durant le mois de janvier, qui est un mois chargé (voeux).

Quelle que soit sa décision, il ne pourra se prononcer avant au minimum un mois.

Pendant ce temps, les installateurs posent des compteurs tous les jours à marche forcée.

VOUS POUVEZ SANS CONSEQUENCE LEGALE REFUSER CE COMPTEUR !

En envoyant 3 lettres RAR (3x5,20 euros) pour signifier légalement votre refus :

- à votre mairie, à qui appartiennent les compteurs,
- au syndicat d'électricité, qui gère les compteurs,
- à ENEDIS : Philippe Monloubou 34 pl. Corolles 92079 Paris La Défense Cx

Précisez vos coordonnées et votre PDL (point de livraison - indiqué sur vos factures).

Faites simple ; inutile de vous lancer dans des explications légales, juridiques ou techniques "ils" connaissent bien les raisons ; Vous refusez ce compteur, un point c'est tout !

Mais privilégiez l'obstruction physique et le blocage d'accès à votre compteur sans violence. Apposez une affichette, un autocollant sur votre compteur ou le boîtier extérieur.

C'est en plus une occasion d'en parler avec votre voisinage ;-))

ATTENTION : aucune solution n'est sûre ni pérenne et ce qui est valable pour l'unE ne l'est pas forcément pour l'autre. L'arbitraire, le flou sont omniprésents et certains installateurs peuvent être peu scrupuleux voire plus qu'insistants...

Rappelons que ce compteur :

- va coûter plus de 7 milliards d'euros à la France (donc Nous !),
- collecte des informations sur votre mode de vie, susceptibles d'être utilisées pour le marketing, les banques, les assurances, les impôts, le gouvernement, la police...
- transmet ces informations par les câbles électriques (CPL) ce qui dénature la fréquence 50Hz du courant électrique et peut faire dysfonctionner/détruit les appareils électriques,
- génère un rayonnement électromagnétique faible, mais permanent, dans toute la maison,
- permettra des tarifications multiples, complexes, temps réel, des effacements (coupure de certains appareils) en heures de pointe : chauffage, four, recharge batterie voiture...,
- modifie à la hausse la facturation, calculant en KVA au lieu de Kwh,
- peut interrompre totalement votre alimentation électrique à distance,
- a une durée de vie de 10 ans contre parfois 70 ans pour les plus anciens compteurs,
- est communicant dans les deux sens (émission-réception), et potentiellement piratable, (ce qui est impossible avec les anciens compteurs électromécaniques ou électroniques)
- ne respecte pas la norme NF C 14-100 (support boîtier auto-extinguible - pas de bois)...

**Pensez à remplir les "Cahiers de doléances"
disponibles à l'accueil de certaines mairies**